LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prone, Offices de l'Eglise, Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures, — III Supplications publiques et départ de Monseigneur. — IV Correspondance romaine.—V L'abbé Philippe-Oswald Grégoire,—VI L'abbé Charles-Daniel Guilbault. — VII Société d'une messe. — VIII Union Saint-Jean.

AU PRONE

Le dimanche, 18 juin

On annonce :

La fête du Sacré-Coeur de Jésus, avec le salut et l'acte de consécration (**Très doux Jésus Rédempteur**) (1) suivi des litanies du Sacré-Coeur de Jésus ;

La fête et la solennité de saint Jean-Baptiste, avec procession du saint Sacrement en l'honneur du Sacré-Coeur de Jésus (2) et consécration (O Coeur très saint) ; (la solennité du Sacré-Coeur de Jésus remise au 16 juillet).

OFFICES DE L'EGLISE .

Le dimanche, 18 juin

Messes basses partout et messe chantée dans les chapelles semi-publiques :

Office du dim. dans l'octave de la fête-Dieu, semi-double; mém. des saint Marc et Marcellin; préf. de Noël; dernier Ev. du dim.

Messe chantée dans les églises et chapelles publiques :

⁽¹⁾ La Congrégation des indulgences, le 22 août 1906, a ordonné qu'on fit dans toutes les églises où se célèbre la fête du Sacré-Coeur le jour de la fête même un exercice comprenant un acte de consécration (Très doux Jésus Rédempteur) et les litanies du Sacré-Coeur récités devant le Saint-Sacrement exposé (circ. de Montréal, 25 mai 1899).

A cet exercice est attachée une indulgence plénière, (appliquable aux âmes du purgatoire) que l'on peut gagner si l'on se confesse et communie, ou une indulgence partielle de 7 ans et 7 quarantaines, si l'on ne communie pas.

⁽²⁾ Dans les trois provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa les fidèles qui récitent, ou entendent pieusement réciter, l'acte de consécra-